



## **Le service commun au sein de la CEPE**

### **La CEPE face au jubilé de la Réforme de 2017. De Jochen Kramm.**

La « Arbeitsgemeinschaft der Gustav-Adolf-Werke und evangelischer Diasporawerke in Europa und Brasilien » - AGDE (Groupe de travail des Centres Gustav-Adolf et des Centres de la diaspora protestante en Europe et au Brésil) et la Communión d'Eglises protestantes en Europe souhaitent renforcer leur coopération. La AGDE est constituée des organisations suivantes :

- les Gustav-Adolf-Werke du Brésil, de l'Allemagne, de l'Autriche, de Pologne, de la Roumanie, de la Suède
- Société de secours pour les protestants disséminés (France)
- Hilfswerk der Evangelischen Kirchen der Schweiz
- Vereinigung der Protestantischen Kirchlichen Hilfswerke in der Schweiz
- Eglise réformée chrétienne en République slovaque
- Eglise évangélique de la confession d'Augsbourg en République slovaque
- Eglise évangélique de la confession d'Augsbourg en Slovénie
- Eglise évangélique de la confession d'Augsbourg de Silésie
- Eglise évangélique des frères tchèques
- Eglise évangélique luthérienne de Hongrie

La AGDE s'est constituée en vue d'une meilleure concertation et coordination du travail et des projets concernant essentiellement l'Europe de l'est. Elle donne des conseils pour des projets ecclésiaux, particulièrement dans le domaine diaconal et aide les demandeurs dans l'élaboration de leurs requêtes. Elle offre aux collaborateurs des qualifications en vue du management de projets. En tant que plate-forme internationale centrée sur l'Europe, elle considère devoir s'implanter auprès d'une organisation européenne. De par son contenu, elle est proche de la Concorde de Leuenberg à laquelle elle se réfère expressément dans son règlement. Le Gustav-Adolf-Werk au Brésil célèbre cette année son 100e anniversaire et a formellement invité la CEPE aux festivités. Le contact vivant avec des Eglises

européennes a une grande importance pour cette Eglise sud-américaine. La présidente de la CEPE, Dr. Stephanie Dietrich, a accepté cette invitation et s'y rendra au mois de septembre.

La coopération entre la CEPE et l'AGDE sera élargie progressivement dans les trois années à venir. Le soutien réciproque au sein de l'AGDE fait apparaître la CEPE comme le cadre idéal pour cette perspective. L'AGDE espère ainsi intensifier ses activités et propose à la CEPE une contribution dans le cadre du témoignage et du service communs, conformément aux articles 29 et 35 de la Concorde de Leuenberg. Lors de l'Assemblée de 2012, les résultats de ces initiatives seront évalués et une décision en vue d'une coopération plus durable pourra être envisagée.

CEPE *focus* 10 (2010)